

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

LABEL « FABRIQUÉ À SAINT-MAUR »

DOSSIER DE CANDIDATURE Edition 2021

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site
de la Mairie de Saint-Maur à l'adresse suivante :

<https://www.saint-maur.com>

Il devra être envoyé / ou déposé dûment rempli, signé et accompagné des pièces justificatives listées
ci-dessous, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de Saint-Maur
Service économique
Pôle Commerces et Artisanat
Place Charles de Gaulle
94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Ou par voie électronique : commerces.artisanat@mairie-saint-maur.com

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au :
11 juin 2021

Chaque dossier de candidature devra obligatoirement comprendre :

- le dossier de candidature daté et signé (p.8)*
- un extrait Kbis ou extrait D1 de moins de 3 mois*
- un justificatif d'immatriculation au RNA avec numéro de SIREN et/ou de SIRET de moins de 3 mois*
- tous documents de certifications ou label dont le demandeur bénéficie ainsi que ses sous-traitants (certification ISO, certification de produits...)*
- des photos libres de droit du produit et du lieu de production ainsi que tous documents de communication, (photos du commerce, de l'équipe, plaquettes, attestations...) permettant d'apprécier la qualité du produit.*

Cadre réservé à l'administration

Dossier N° :

Date de dépôt du dossier :

Activité :

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Label « Fabriqué à Saint-Maur », la Ville de Saint-Maur-des-Fossés vise à distinguer des produits fabriqués par des commerçants et artisans sur la Ville en respectant les critères énoncés par le règlement joint à ce dossier de candidature.

Toutes les candidatures des entreprises souhaitant être labellisées dans le domaine de la création culinaire et/ou alimentaire, de l'artisanat d'art et de la création ou dans les activités de production, et dont le présent dossier est complet, seront présentées à un jury.
Ce concours est gratuit.

Le Label « Fabriqué à Saint-Maur » est décerné pour une durée de trois ans et pour un produit ou une gamme de produits selon les cas.

Seront systématiquement éliminés :

- les dossiers de candidature incomplets ou ne répondant pas aux critères exigés (fabrication ou dernière transformation effectuées localement),
- les dossiers déjà présentés, quel que soit le produit ou la catégorie, l'année suivant le refus.

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés se réserve le droit de moment retirer à tout le label à l'entreprise dont le produit ou la gamme de produits ne correspondraient plus aux caractéristiques du produit ou de la gamme de produits telles que décrites dans le dossier ci-dessous.

1 - Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Activité :

Adresse :

Téléphone : Adresse email :

Site Internet :

Adresses des réseaux sociaux (Ex : Facebook, Twitter, Instagram, ...):

.....
.....

Forme juridique :

Date du début effectif d'activité :

Numéro SIRET : /...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../

Codes d'activités :

Nom de marque :

Depuis combien d'année l'entreprise existe-t-elle ? :

Le/la chef d'entreprise / président(e)

Nom et prénom :

Statut du/de la chef d'entreprise : artisan / commerçant / autres :

2 - Caractéristiques du produit ou de la gamme de produits pour le(s)quel(s) la labellisation est demandée

Nom du produit :

- Catégorie concernée : - Artisanat d'art et création
- Création culinaire et/ou alimentaire
- Activités de production

Description du produit ou de la gamme de produits pour le(s)quel(s) la labellisation est demandée (des photos du produit libres de droit doivent être ajoutées au dossier):

.....
.....
.....
.....

3 - Caractéristiques du processus de fabrication du produit

3.1) Caractère local de la fabrication

Le label pourra être accordé aux produits dont les principales étapes de fabrication ou de transformation leur ayant permis de prendre leurs caractéristiques essentielles, ont eu lieu sur le territoire de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Il est précisé que les simples finitions, assemblages ou conditionnement n'ont évidemment pas vocation à conférer le label « Fabriqué à Saint-Maur » qui est réservé aux produits résultant d'un savoir-faire.

la lecture de cette définition, déclarez-vous que votre produit a été fabriqué /transformé sur le territoire de Saint-Maur ?

Oui Non

Description des différentes étapes de transformation du produit :

celle(s) se déroulant dans vos locaux situés à Saint-Maur ?

.....
.....
.....
.....
.....

Le cas échéant, si elle(s) se déroule(nt) dans les locaux d'entreprises associées merci d'indiquer leurs noms et coordonnées :

.....
.....
.....
.....

Un (ou des) outillage(s) spécifique(s) intervien(nen)t-il(s) dans le cadre de cette production?

Si oui le(s)quel(s) ? :

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à concevoir un produit typiquement saint-maurien ?

- Image véhiculée
- Qualité des produits
- Facilité logistique
- Souhait de valoriser la Ville

Autre :

.....

.....

.....

Les matières premières utilisées pour parvenir à votre produit finalisé proviennent-elles de :

- Saint-Maur
- la région Ile-de-France
- France
- Union Européenne
- Hors Union Européenne

3.2) Le savoir-faire

Description du savoir-faire : le savoir-faire est l'application de techniques spécifiques acquises par la formation et/ou l'expérience et qui fait intervenir l'intelligence de la main.

Utilisez-vous des techniques spécifiques qui interviennent dans la fabrication de votre produit ? :

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

Titres ou récompenses éventuels (Meilleur ouvrier de France, Entreprise du patrimoine vivant, Maître artisan...).

.....
.....
.....

Quel est votre parcours (formation et expériences professionnelles) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Utilisez-vous un procédé de fabrication innovant, non traditionnel ?

Oui Non

Si oui, lequel ?

.....

Un brevet a-t-il été déposé en lien avec ce produit ?

.....

4 - Vie de l'entreprise

Participez-vous à des actions de promotion de votre métier et/ou de partage de votre savoir-faire avec les professionnels ou le grand public (animation de formations, ateliers culinaires, salons...)?

Oui Non

Si oui, décrire les actions entreprises :

.....
.....
.....
.....

Nombre total de salariés en dehors du gérant (et/ou cogérant) / président(e) :

Nombre total d'apprentis :

Si vous avez des salariés et apprentis, avez-vous mis en place des actions de formation en leur faveur ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....
.....

Avez-vous entrepris/participé à des actions en lien avec le quartier (relations avec les commerçants, les institutionnels, les riverains, participation à des événements locaux...) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - Caractéristiques responsables de l'entreprise dans son environnement
--

Avez-vous développé une démarche environnementale et/ou intégré les processus suivants à votre activité ?

- tri des déchets
- valorisation des biodéchets et huiles usagées
- don des produits comestibles restant à des associations
- réduction de la consommation d'eau et d'électricité
- réemploi des déchets
- lutte contre le gaspillage
- mode de livraison optimisé
- utilisation d'un véhicule professionnel « propre » (électrique, GNV, etc.)
- intégration des produits dans des filières de production vertueuse (circuit court, commerce équitable, label etc.)
- lutte contre l'obsolescence programmée du ou des produits

Autre :

.....

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

LABEL « FABRIQUÉ À SAINT-MAUR »

Edition 2021

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, fonction)

.....

représentant l'entreprise

.....

candidate à l'édition du Label « Fabriqué à Saint-Maur » :

- certifie que les informations communiquées dans le dossier d'inscription sont sincères et véritables ;
- certifie être à jour de mes obligations comptables et fiscales ;
- certifie avoir pris connaissance des dispositions suivantes et m'engage à les respecter :

Le produit ou la gamme de produits pour le(s)quel(s) la labellisation est demandée doit être fabriqué et/ou transformé sur le territoire de Saint-Maur.

NB : Indiquer une origine trompeuse constitue une infraction sanctionnée par 2 ans de prison et 300 000 € euros d'amende (art L121-6 du Code de la Consommation)

Fait à

Le

Signature :

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter le service économique au **01 45 11 65 34** ou par mail à l'adresse suivante : **commerces.artisanat@mairie-saint-maur.com**